

### CONSTRUCTION D'UNE HABITATION

<small>PLAN</small> <b>1/2</b>	<small>PLANS/COUPES/ELEVATIONS 2C/MM</small>			<small>AVANT PROJET</small>
	<small>LE MAITRE DE L'OUVRAGE</small>	<small>L'ARCHITECTE</small>	<small>L'ENTREPRENEUR</small>	<small>FERMS D'URBANISME</small> <small>EXECUTION</small>
<small>MODIFICATIONS</small>				

#### REMARQUES GENERALES

Le maître de l'ouvrage est tenu d'avertir l'architecte dès réception du permis d'urbanisme par lettre recommandée. Les documents constituant le dossier de permis d'urbanisme ne pourront en aucun cas servir de dossier d'exécution des travaux sans accord écrit de l'architecte. Le présent document ne peut être copié, reproduit ou cité à des fins, en tout ou en partie, sans autorisation préalable écrite de l'architecte. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'architecte sera considérée comme une infraction et pourra être poursuivie devant les tribunaux. Dans tous les cas, une reconnaissance géographique au terrain à bâtir sans état de lieu par un laboratoire agréé, à savoir un minimum de 3 sondages au pénétromètre statique, ainsi que la mesure du niveau de la nappe aquifère. Sur base des résultats des essais géotechniques, une étude de stabilité sera réalisée par un bureau d'étude spécialisée (fondations, poutres, poteaux, etc.). L'entrepreneur ne réalisera aucun travail supplémentaire sans autorisation préalable écrite du maître de l'ouvrage et de l'architecte. Toutes modifications demandées par le maître de l'ouvrage seront immédiatement signalées à l'architecte par l'entrepreneur et ce avant de passer à l'exécution. L'entrepreneur communique immédiatement par voie recommandée à l'architecte toute discordance entre les différents documents composant le dossier d'exécution. L'entrepreneur ne peut se prévaloir des lacunes, erreurs ou omissions figurant aux plans, modèles et cahiers des charges. Les dimensions indiquées sur les documents graphiques sont données à titre indicatif. L'entrepreneur est tenu de les vérifier sur chantier avant exécution. En signant le présent document, le maître de l'ouvrage reconnaît avoir pris connaissance des présentes remarques et les approuve.

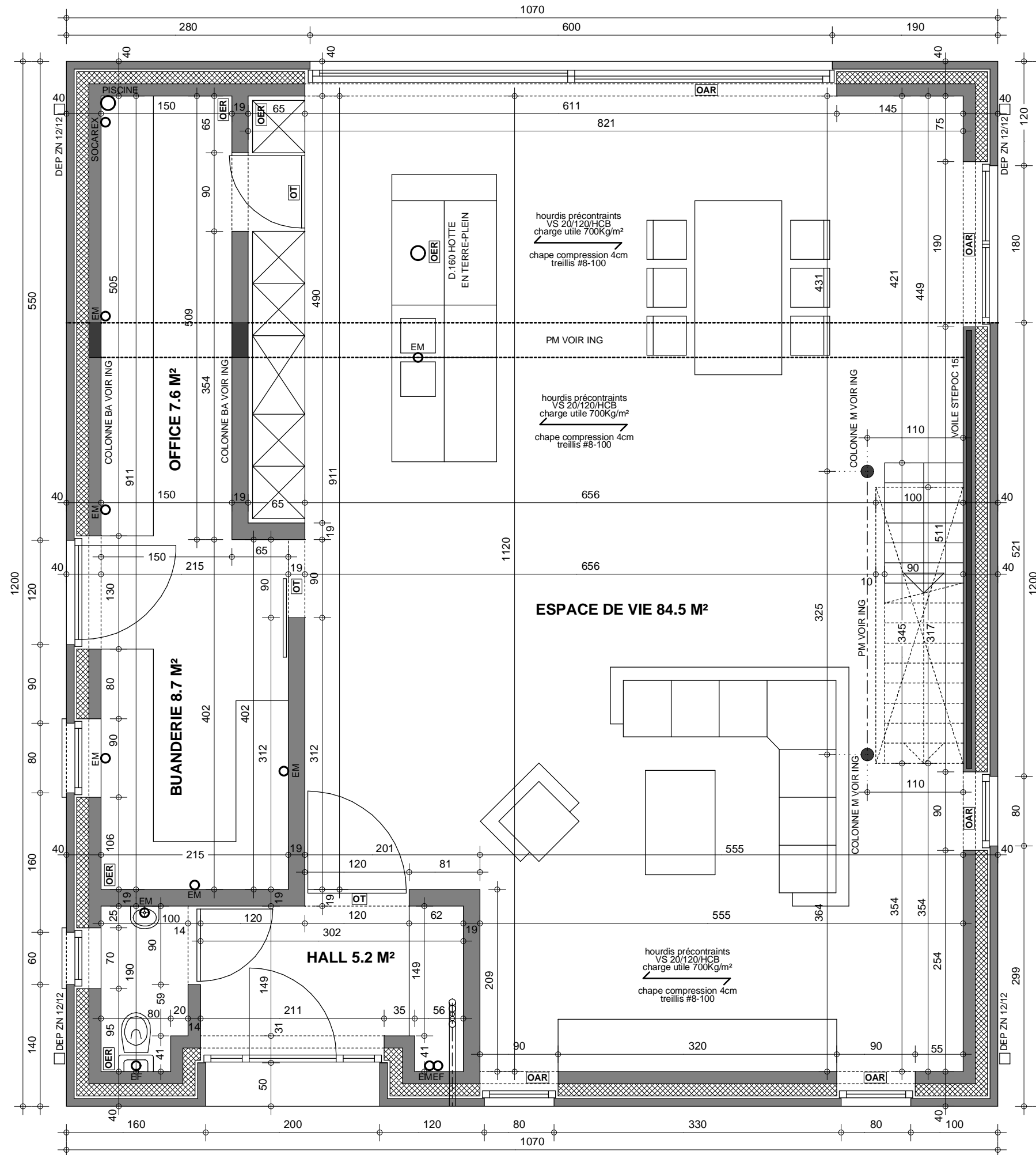
**LE PRESENT DOCUMENT NE PEUT SERVIR A D'AUTRE FIN QUE LA DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME.**

#### NATURE ET TEINTE DES MATERIAUX

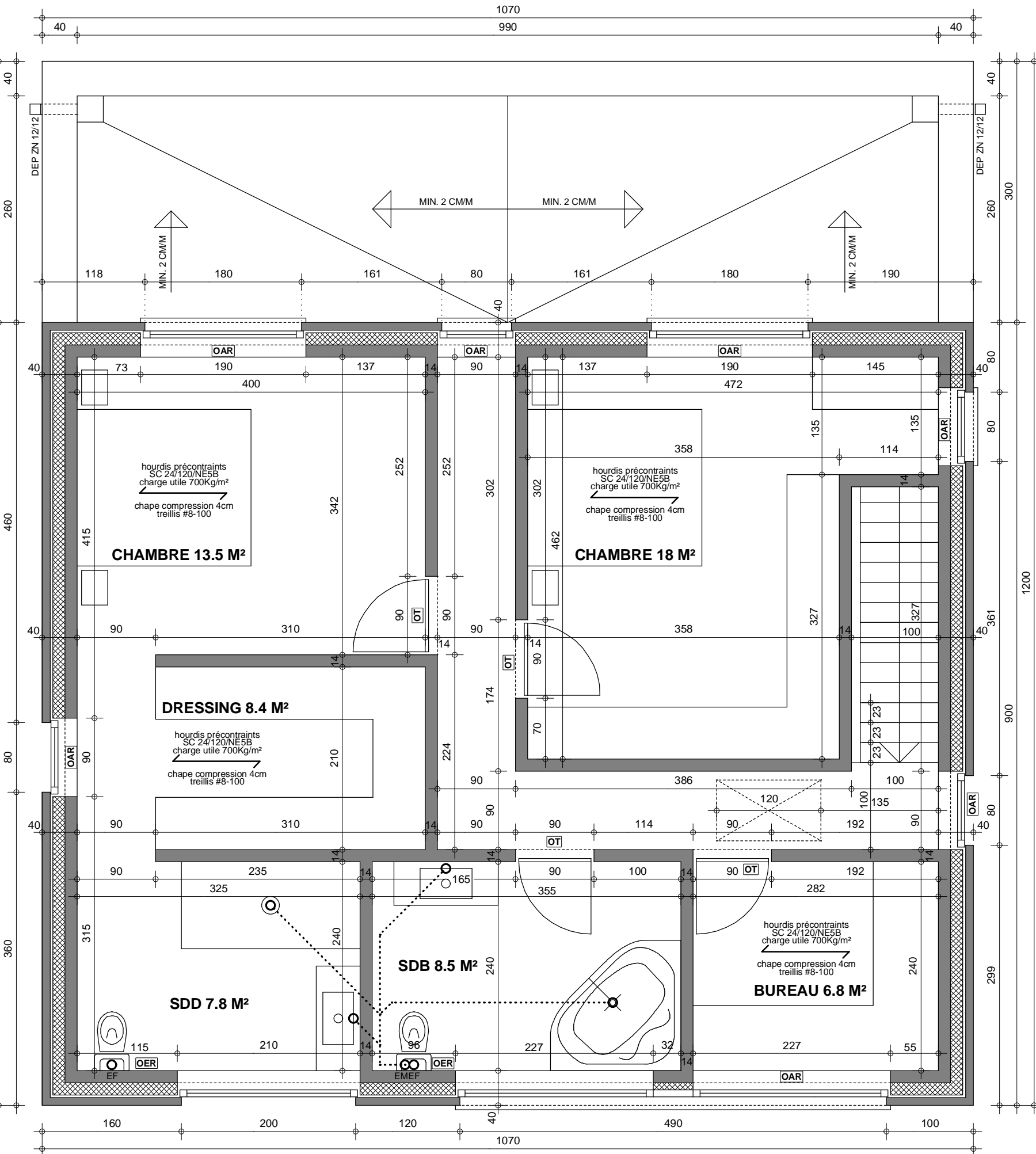
Parement briques ton blanc et anthracite module M90 joints ton clair  
Tolures vertes - membrane d'étanchéité en caoutchouc synthétique  
Menuiseries en aluminium à coupe thermique ton anthracite  
Double vitrage à isolation thermique renforcée ton clair  
Seuls de portes et fenêtres en pierre bleue finition adhésif blanc  
Gouttières et descentes d'eau pluie en zinc ton naturel

#### LEGENDE

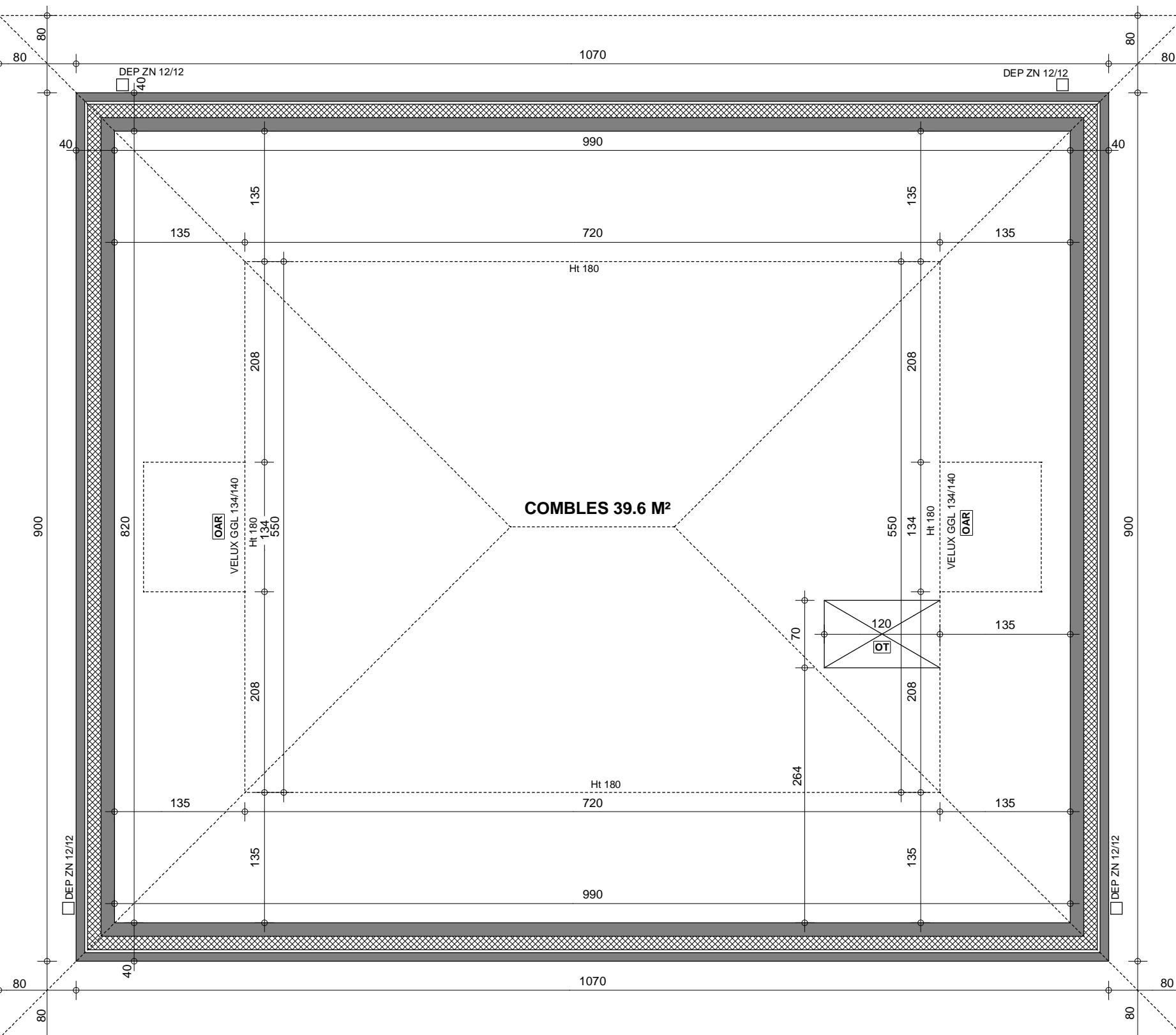
- sable stabilisé en remblais 150 Kg ciment / m³ sable
  - isolation thermique matériaux souples
  - acier / profilé métallique
  - bois de charpente sm traité
  - béton armé coulé en place
  - maçonnerie existante
  - maçonnerie à démolir
  - maçonnerie portante sous-sol / hors sol
  - pierre bleue (petit grain)
  - maçonnerie de parement
  - chape non adhérente à base de ciment
  - terrain naturel
  - terre en déblais
  - terre en remblais
  - cloison légère en plaques de plâtre
  - isolation thermique panneaux PUR ou EXP
  - bloc béton cellulaire
  - coupe thermique PERINSUL
- MEMBRANE EPDM TOUJOURS ENTRE DEUX COUCHES DE MORTIER  
COFFRAGES POUTRES / POSE HOURDIS CONTRE-FLECHE 1/500 DE LA PORTEE



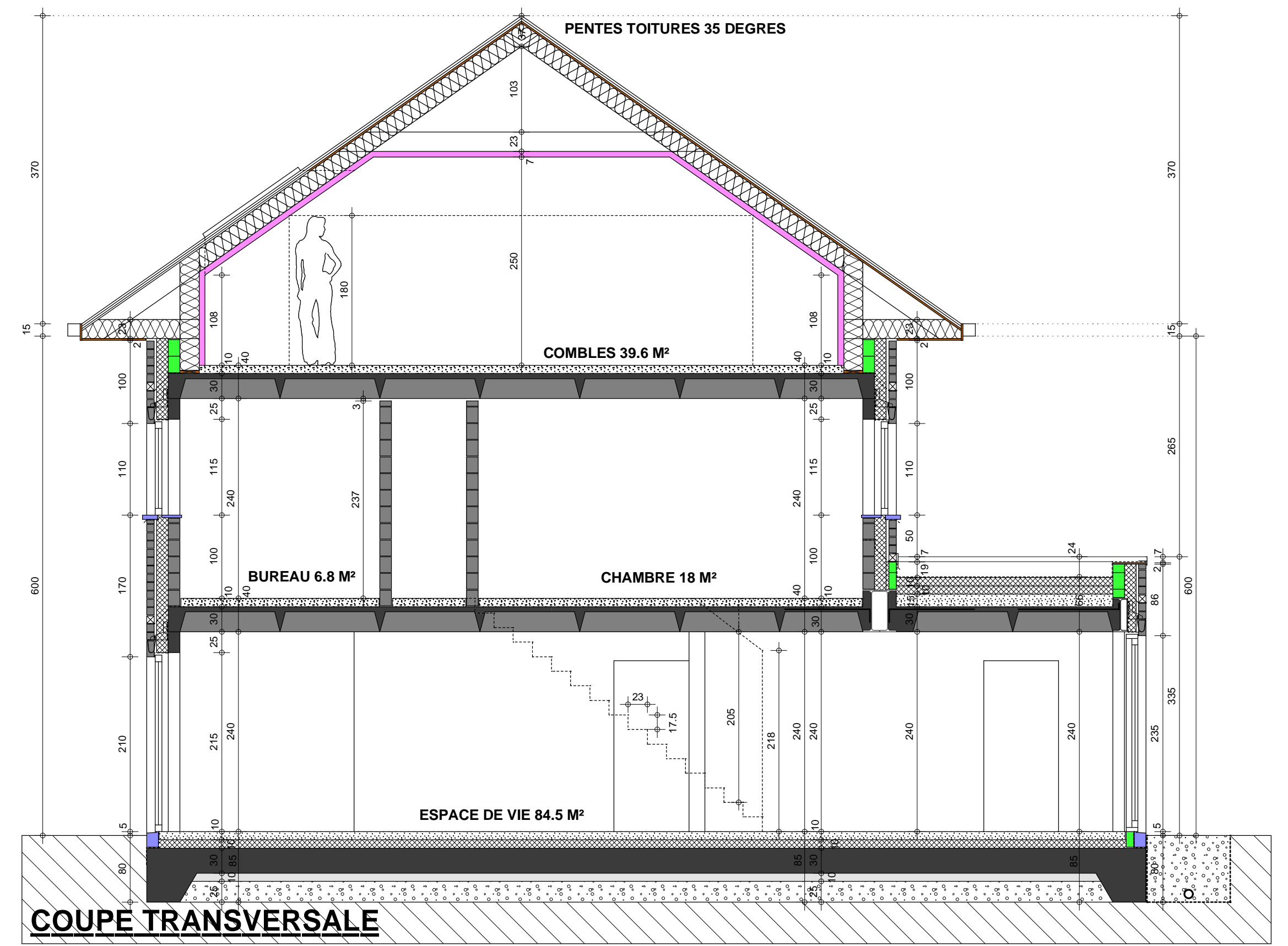
REZ-DE-CHAUSSEE



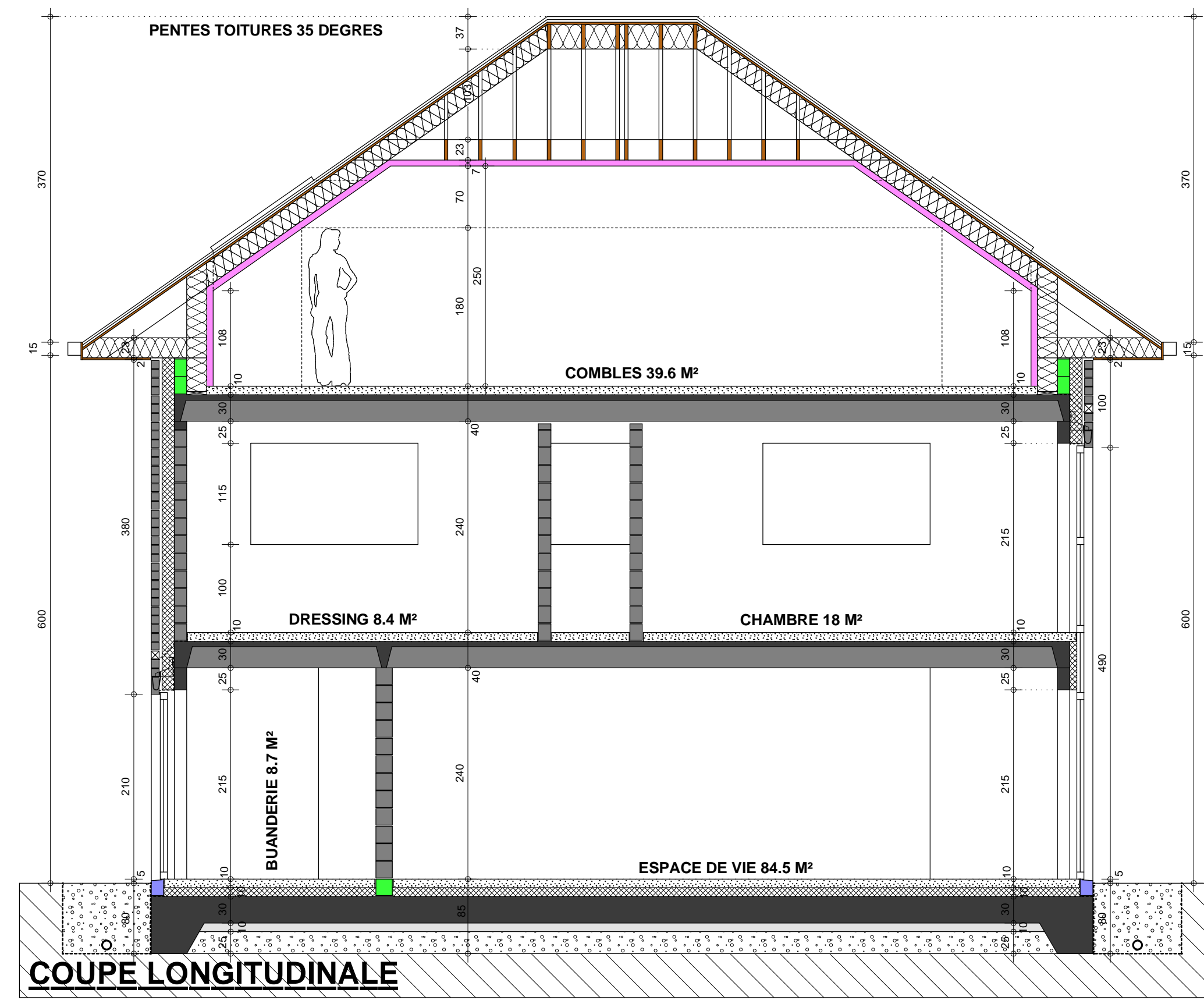
ETAGE



COMBLES



COUPE TRANSVERSALE



COUPE LONGITUDINALE

#### COMPOSITION DES PAROIS

**FONDATION**  
concréssé de calcaire 0/32 damé épaisseur 25 cm sur géotextile  
sable stabilisé 150 kg ciment / M³ de sable épaisseur 10 cm  
film polyéthylène épaisseur 0.2 mm recouvrement min. 30 cm  
radier général en béton armé épaisseur 30 cm  
polyuréthane projeté / raboté épaisseur 10 cm  
chape non adhérente à base de ciment épaisseur 9 cm  
carrelage en grès ceram fin pressé vitrifié épaisseur 0.8 cm

**PLANCHER COUVRANT REZ-DE-CHAUSSEE**  
patronage mono couche épaisseur +1 cm  
hourds précontraints ECHO VS 20 inférieure rugueuse  
chape de compression épaisseur 4 cm  
film polyéthylène épaisseur 0.2 mm recouvrement min. 30 cm  
chape non adhérente à base de ciment épaisseur 9 cm  
carrelage en grès ceram fin pressé vitrifié épaisseur 0.8 cm

**PLANCHER COUVRANT ETAGE**  
patronage mono couche épaisseur +1 cm  
hourds précontraints ECHO SC 24 inférieure rugueuse  
chape de compression épaisseur 4 cm  
film polyéthylène épaisseur 0.2 mm recouvrement min. 30 cm  
chape non adhérente à base de ciment épaisseur 9 cm  
carrelage en grès ceram fin pressé vitrifié épaisseur 0.8 cm

**TOITURE PLATE**  
patronage mono couche épaisseur +1 cm  
hourds précontraints ECHO VS 20 inférieure rugueuse  
chape de pente à base de ciment épaisseur min. 5 cm / pente 2 cm/m  
pare-vapeur membrane d'étanchéité bitumeuse collée à froid  
panneaux RECTICEL POWERDECK F collés à froid épaisseur 2 x 10 cm  
membrane d'étanchéité EPDM MASTERSYSTEMS collée à froid

**TOITURE A VERSANTS**  
sablière sm traité 64" x 23"  
charpente préfabriquée sm traité  
sous-toiture Cellit 4D épaisseur 22 mm  
lattes et contre-lattes sm traité 2.5 x 3.2  
couverture tuiles terre cuite à double emboîtement  
isolation thermique laine minérale épaisseur 24 cm + pare-vapeur

**MURS EXTERIEURS**  
patronage mono couche épaisseur +1 cm  
maçonnerie portante blocs terre cuite à isolation thermique renforcée épaisseur 14 cm  
panneaux panneaux RECTICEL EUROWALL épaisseur 14 cm  
craux ventilés épaisseur 3 cm  
parement en briques ton blanc et anthracite module M90

**MENUISERIES EXTERIEURES**  
châssis aluminium à coupe thermique Ua=1.0  
double vitrage 4 saisons U=1.0



ELEVATION A RUE - OUEST



ELEVATION ARRIERE - EST



ELEVATION LATERALE DROITE - SUD



ELEVATION LATERALE GAUCHE - NORD